

# Modernisation de l'éclairage public | Passage aux Leds

Dans le cadre de l'opération « Éclairage public 100% LED en 3 ans » lancée par la Communauté d'agglomération Val Parisis, la Ville de Pierrelaye s'engage dans une démarche de modernisation de son parc lumineux.



© Pierrelaye

## Un déploiement à partir du 1er septembre

À compter du **1er septembre 2025**, et pour une durée de **trois mois**, **866 lanternes** d'éclairage public seront remplacées par des **lampes LED**, sur un total de 1 338 lanternes installées sur la commune.

Ces travaux marquent une étape importante dans la transition énergétique du territoire, avec pour objectifs :

- une **réduction significative de la consommation électrique**,
- une **diminution de la pollution lumineuse**,
- une **meilleure performance d'éclairage** pour les usagers,
- et une **préservation de la biodiversité nocturne**.

## Une nouvelle gestion des horaires d'éclairage

Aujourd'hui, l'éclairage public est complètement éteint entre **1h15 et 4h45**. À l'issue du déploiement des LEDs, prévu pour **décembre 2025**, ce dispositif d'extinction totale prendra fin.

Il sera remplacé par une gestion intelligente de la puissance lumineuse :

- **réduction de 60 %** entre **22h et 0h**,
- **réduction de 80 %** entre **0h et 6h**.

Cette solution permettra de concilier **économie d'énergie**, **sécurité des déplacements** et **respect des rythmes naturels**.

## Un investissement d'envergure

Ce vaste projet représente un **investissement de 20 millions d'euros** à l'échelle de l'agglomération, financé avec le soutien :

- de **l'État** via le **Fonds vert**,
- de la **Région Île-de-France**,
- et du **Département du Val-d'Oise**.

La Ville de Pierrelaye se félicite de pouvoir bénéficier de cette opération, qui s'inscrit pleinement dans une **démarche de développement durable** et de **maîtrise des dépenses publiques**.

Infos pratiques

**Bon à savoir :** depuis le 27 décembre 2018, un arrêté relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses impose un flux lumineux sortant des luminaires orientés directement vers le sol afin de prévenir la pollution lumineuse.

**Une lumière éteinte dans votre rue ?**

Pour tout signalement sur l'éclairage public, un numéro vert est mis à disposition par l'agglomération depuis septembre 2020.

Composez le **0 801 23 05 15**.

**Service gratuit et joignable à toute heure !**

En fonction du degré de l'urgence, des moyens sont mis en œuvre pour résoudre le dysfonctionnement 7 jours sur 7.

Contact

**Service voirie**

Tél : 01 34 32 31 45